

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 27 novembre 1865](#)

## Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 27 novembre 1865

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[27 novembre 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Castaing, Georges \(1813-1882\)](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

### Description

RésuméGodin demande au préfet de l'Aisne l'autorisation spéciale d'un débit de boisson ouvert à tous et toutes à l'occasion de la fête de la Saint-Éloi au Famillistère, dans la crainte que sa demande d'autorisation présentée au maire de Guise le 13 novembre n'aboutisse pas à temps. Sur les locomobiles à vapeur. Godin annonce au préfet qu'il va soumettre à son examen un service de locomotion à vapeur sur les routes de Guise à Busigny et de Guise à Saint-Quentin pour les besoins de son usine. Il assure que son projet n'est pas concurrent du projet de chemin de fer soutenu par le préfet. Il demande au préfet de lui communiquer quelles obligations devrait satisfaire un service de locomotives sur route ordinaire.

### Mots-clés

[Aliments](#), [Chemins de fer](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités

- [Busigny \(Nord\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)

- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation3 p. (215r, 216r, 217v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 29 gbr 1865

Monsieur le Préfet

La St Etie' approche et tous les  
ouvriers de mon usine se préparent et  
font les préparatifs des soirées d'entrées  
au Familistère pour samedi et dimanche  
prochain craignant que la demande que  
j'ai régulièrement déposée le 13 de ce mois  
entre les mains de M. le Maire de Guise  
au sujet du débit de boisson nait pas  
de solution assez tôt pour nous encore  
vous prie de bien vouloir m'accorder  
le permis spécial pour éviter tout  
embarras. Je joins a cette lettre la  
duplicata de ma demande

Je profite de cette lettre Monsieur  
le Préfet pour vous entretenir de  
la question de locomotion a vapeur  
dont je m'occupe en ce moment pour  
mon usine sans doute que les services  
que je me propose d'organiser sur  
le parcours de Guise a Busigny  
et de Guise a St Quentin devront  
être soumis a votre commission

bien faire de signer des maintenant  
 a votre attention cette intention de ma  
 part afin qu'elle ne soit pas tout-à-fait  
 pour vous le pour ou le pour en mesure  
 de vous la soumettre d'une façon plus  
 rigoureuse.

J'ai appris avec une vive satisfaction  
 les études que vous avez poursuivies à Paris  
 de la part de la construction d'un  
 chemin de fer départemental devant se  
 diriger vers Guis. il ne faudrait  
 pas que quelqu'un ait prétendu que  
 l'entreprise que je me propose de faire par  
 transports par le moyen des locomotives  
 terrestres fut contraire à celle entreprise  
 d'un chemin de fer départemental de son  
 genre que doublement la réussite quoique  
 les transports par voitures sont devenus  
 impuissants pour satisfaire aux besoins  
 de mon usin. les locomotives sur route  
 ordinaire ne sont donc dans ma pensée  
 qu'un moyen de permettre à mon établis-  
 sement d'attendre que Guis soit favorisé  
 de la voie ferrée qui lui est si nécessaire  
 et les locomotives de terre auront alors leur  
 utilité pour les messageries et les  
 transports des localités éloignées de la  
 voie.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître

quelles seroit les obligations probables attachées  
au mode de transport par lescruentiers sur  
route ordinaire et dans tous les cas quelles  
formalités je dois remplir ~~par~~ <sup>avant</sup> d'arriver  
à la mise en activité de mes transports  
sans la séparer

quelles seroit les obligations probables attachées  
au mode de transport par lescruentiers sur  
route ordinaire et dans tous les cas quelles  
formalités je dois remplir ~~par~~ <sup>avant</sup> d'arriver  
à la mise en activité de mes transports  
sans la séparer

Agouineux le 21 Février

Votre très humble serviteur

Gordigny